

Projet UAT 2012

GT4 - Suivi des CAT

Rapport à la COSI du 6 décembre 2012



Contenu

Première partie : mise en œuvre du modèle CAT en 2012

1. Mandat du GT4 – Suivi
2. Modalités de passage au modèle CAT
3. Gestion du modèle CAT
4. Accompagnement des futurs CAT
5. Promotion des CAT
6. Passages au modèle CAT en 2012

Deuxième partie : propositions pour 2013

7. Financement 2013
8. Suite des travaux

Propositions à la COSI

9. Propositions à la COSI

Annexes

- Composition du GT4 – suivi
- Liste des annexes

Première partie

Mise en œuvre du modèle CAT en 2012

1. Mandat du GT4 - Suivi

1.1 Mandat donné par la COSI

La COSI du 1^{er} décembre 2011 a adopté le rapport et les recommandations du GT3 clôturant ainsi les travaux de révision du modèle UAT menés par les trois GT. Elle a décidé que le nouveau modèle proposé pouvait s'appliquer dès 2012 et que durant cette année transitoire, le passage des UAT au nouveau modèle se ferait sur une base volontaire.

La COSI a donné mandat à un nouveau GT de suivre la situation durant cette année transitoire et en particulier :

- Trouver pour 2013 une solution au problème du financement
 - des infrastructures pour les extra-muros,
 - de la prise en charge de nuit
 - des transports.
- Elaborer les modalités du passage au nouveau modèle, régler les aspects administratifs et la communication.
- Conserver un regard attentif sur la mise en oeuvre et le cas échéant proposer des ajustements.

Le nouveau modèle d'accueil temporaire prend le nom de CAT (centre d'accueil temporaire).

1.2 Méthode de travail

Le GT4 a choisi de travailler de la manière suivante :

- Tenir des séances de GT pour suivre le développement, discuter les points soulevés par les exploitants, organiser les travaux, prendre des décisions et faire une proposition à la COSI (13 séances).
- Organiser des séances d'information ouvertes aux exploitants UAT (4 séances d'information en 2012)
- Déléguer à l'AVDEMS le « coaching » des institutions (27 coachings individuels)
- Déléguer à un sous-groupe l'analyse des projets de CAT soumis par les UAT (41 projets analysés) à cette date
- Déléguer au GT transport la formulation d'une proposition pour 2013.

2. Modalités de passage au modèle CAT

Le passage de l'UAT au modèle CAT implique un nouveau financement, en général supérieur au financement par JEQ. Il correspond au coût standardisé de l'accompagnement suivant les prestations par profil de dépendance des usagers. Dès lors, les CAT doivent remplir des exigences de dotation en personnel.

2.1 Principe d'une mise en conformité progressive

Pour l'année 2012, il a été convenu que les UAT qui désiraient passer au modèle CAT devaient remplir certaines conditions :

- Décrire le projet d'organisation et de prise en charge (fiche de projet)
- Adapter progressivement leur organisation actuelle et leur dotation en personnel aux exigences futures. Des seuils minimums pour le démarrage ont toutefois été fixés.

L'entrée dans la nouvelle logique des centres d'accueil temporaire s'est échelonnée sur quatre temps durant l'année soit :

- avril 2012
- juillet 2012
- octobre 2012
- janvier 2013

Le GT a vu en moyenne de 10 nouveaux projets de CAT par période. A noter que quelques CAT ont décidé de stopper définitivement ou temporairement leur activité.

2.2 Fiche de projet

Les fiches de projets ont été et sont remplies pour toutes les UAT qui passent passer en CAT. Ces fiches de projet décrivent :

- L'identité du CAT
- les % de profils généraux accueillis,
- le type de personnel engagé dans la structure
- les types de prestations délivrées.

Une bonne partie des données sont retranscrites dans la fiche d'analyse du CAT qui est renvoyée à l'institution avec un point de situation sur la dotation actuelle et telle que le nouveau financement l'envisage.

⇒ Annexe 1 : Fiche de projet CAT

2.3 Critères de dotation et de suivi

Le calcul de la dotation pour le personnel d'accompagnement est fondé sur les prestations par profil et le financement. Une feuille de calcul (annexe 2) permet de déterminer la dotation nécessaire en fonction :

- des profils des usagers
- des modules de prestations donnés
- de la fréquentation moyenne sur une semaine

⇒ Annexe 2 : Feuille de calcul dotation CAT (version 2012)

Concernant la dotation minimale au commencement du projet, les règles suivantes ont été appliquées :

- 1) Lorsque la dotation est inférieure à 50% de la dotation prévue par le projet, le projet est accepté avec un suivi à 3 mois des engagements.
- 2) Lorsque la dotation est comprise entre 50% et 80% de la dotation prévue par le projet, le projet est accepté avec un suivi à 6 mois des engagements.
- 3) Lorsque la dotation est supérieure à 80% de la dotation prévue par le projet, le projet est accepté. Le contrôle de la dotation sera effectué dans le cadre des contrôles CIVEMS dès le second semestre 2013

Un seuil de tolérance de 20% a été accordé pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation. L'idée est de refaire le point sur ce seuil de tolérance avec les dotations après une année d'activités.

2.4 Examen des projets par le GT et feedback aux institutions

Les projets ont été analysés par un sous-groupe au moyen d'un canevas d'analyse (Annexe 3) et préavisés par le GT en fonction de critères retenus.

L'institution a alors reçu le résultat de l'analyse et une courrier du SASH confirmant l'accord du Service pour une subvention selon les barèmes CAT.

⇒ Annexe 3 : Fiche d'analyse du projet CAT

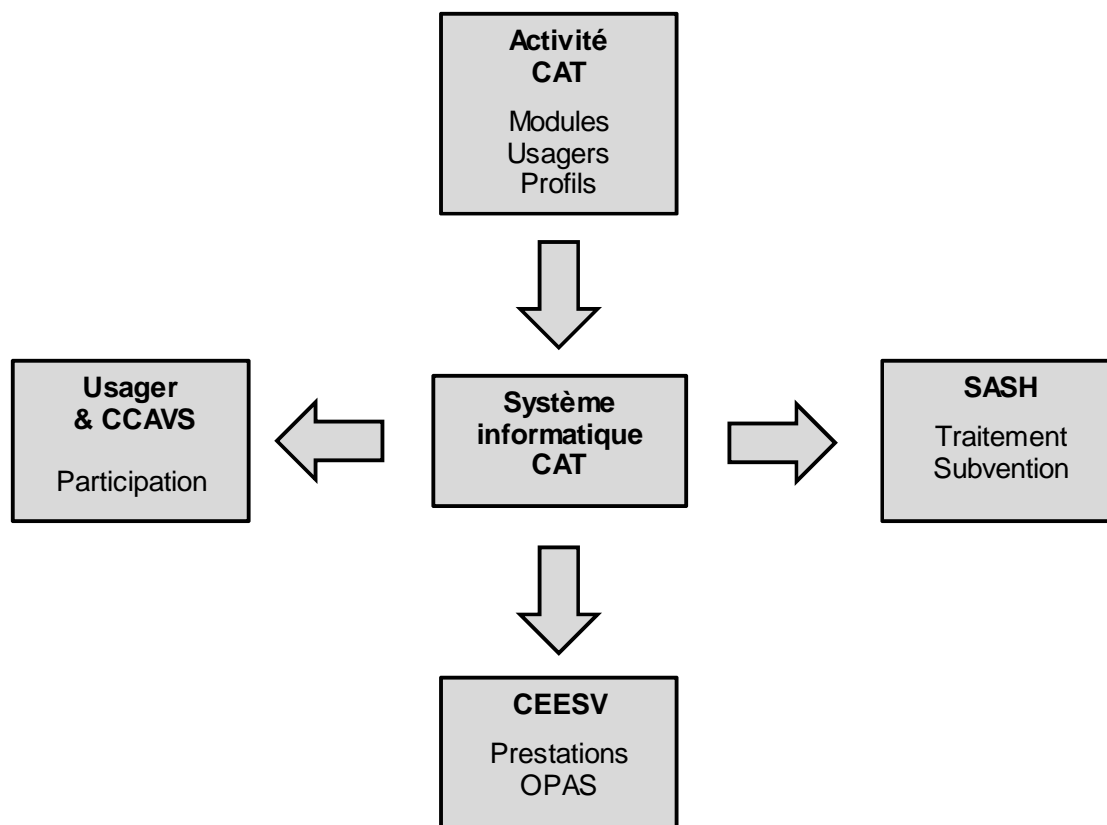
3. Gestion du modèle CAT

3.1 Outils informatiques pour les CAT

A l'occasion du passage au modèle CAT, les fournisseurs informatiques ont développé un outil permettant aux établissements de gérer l'ensemble des interactions entre l'activité du CAT et les différents partenaires ou intervenants :

Les principales relations du CAT gérées par l'outil informatique sont :

- L'usager, avec l'édition d'une facture adressés à l'usager au titre de la participation à la prise en charge, respectivement de deux factures dont une à la CCAVS lorsque l'usager est bénéficiaire de PCG / RFM.
- L'assurance obligatoire des soins, avec l'édition d'une facture pour les prestations OPAS selon les 12 niveaux de soins requis. Le flux facturation / acquittement passe par la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV).
- Le DSAS a qui le CAT adresse un décompte mensuel des prestations données. Ce décompte indique, par bénéficiaire, le profil de dépendance et les modules de prestations. Le DSAS détermine le montant de la subvention et paye via la CEESV. Le financement résiduel des soins, est déterminé sur la base des factures OPAS qui transite par la CEESV et le paiement transite également par la CEESV.



⇒ Annexe 4 : Plan d'enregistrement des informations transmises au DSAS

Il résulte de ce système une gestion simplifiée pour les établissements et sécurisée quant au traitement et à la transmission des informations. En particulier :

- Le collaborateur responsable du CAT peut saisir facilement des informations d'identification sur les personnes ainsi que les modules effectués.
- Le SASH reçoit directement du système les rapports d'activité CAT sur lequel est calculée la subvention, sans retraitement de la part de l'établissement.

A noter que les CAT sont déchargés de la statistique annuelle du SCRIS, laquelle sera établie sur la base des informations transmises au DSAS.

CAT sans équipement informatique

Les CAT qui ne sont pas équipés d'un outil informatique adéquat peuvent utiliser un formulaire Excel élaboré par le SASH, disponible sur demande. Cela ne représente pas une charge de travail supplémentaire pour le CAT. La marche à suivre est simple et décrite dans le fichier. Toutefois, un tel outil ne présente pas de garantie de sécurité. En voici un exemple :

Bordereau de subvention CAT

Veuillez vous référer aux étapes décrites ci-dessous:

- 1) Renseigner le contenu des cellules surlignées en jaune. Toutes les autres cellules ainsi que l'onglet CSV s'adaptent automatiquement.
- 2) Enregistrer dans vos dossiers, imprimer, faire signer le justificatif par le responsable puis le scanner en PDF
- 3) Envoyer deux documents à l'adresse fincat@vd.ch
- ce fichier Excel
- le bordereau signé en format PDF

Le montant à verser est pour ce mois est de:

301.00

Identification du CAT	
Nom	CAT Fictif
No UA	999
No Scris	9999

Nom du responsable: _____

Signature: _____

Ligne	Nom CAT	No UA	No Scris	No AVS à 13 chiffres	Date naissance	Sexe	No postal	Profils de dépendance A, B, C	Date de l'évaluation	Mois des prestations	Année des prestations	Repas midi seul	Repas soir seul	prestations M1	prestations M2	prestations M3	prestations M4	prestations M5	prestations M6	prestations M7	prestations M8	prestations M9	Transport < 5 km	Transport > 5 km	Total Subvention Etat
	CCCC...	NNN	NNNN	NoAVS	jjmmAAAA	C	NNNN	P	jjmmAAAA	mm	AAAA	R1	R2	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	T1	T2	301.00
1	CAT Fictif	999	9999	7561234567890	12072012	F	1006	A	1072012	7	2012									7					301.00
2																									0.00
3																									0.00
4																									0.00

3.2 Gestion par le SASH

Une fois le mois bouclé, le CAT doit faire parvenir deux informations à l'adresse fincat@vd.ch :

- Données brutes (leur format est défini par un plan d'enregistrement)
- Bordereau justificatif (le bordereau comporte le montant total)

Le SASH maintient à jour un fichier permettant de gérer les CAT (CAT en activité, adresses et coordonnées bancaires). En s'appuyant sur les capacités du système SAS (Statistical Analysis System), le traitement des subventions a été totalement automatisé jusqu'à la génération par SAS des documents ci-dessous :

Effectuer le versement → CEESV :

- La liste de contrôle : le document compte autant de lignes que le SASH a reçu de bordereaux. Chaque ligne de ce document représente un bordereau. La liste effectue un total. C'est le montant de l'ordre à donner à la CEESV.
- Un fichier de données .csv dans le format édicté par la CEESV.

Confirmer le versement → CAT :

- Données de publipostage permettant d'établir des décomptes envoyés par courrier aux CAT. Cet envoi est actuellement jugé nécessaire sous cette forme.

Analyser les données → SASH :

- Sorties statistiques (regroupements de données anonymes par CAT).

Conserver les données → STATVD :

- Un fichier regroupe toutes les données brutes reçues des CAT. Le SASH procède à un contrôle de qualité des données d'identification des personnes (contrôle de validité du numéro AVS et contrôle succinct de plausibilité de la date de naissance). Les CAT peuvent être sollicités en cas de besoin.

L'analyse des données au SASH s'effectue actuellement selon trois axes :

- Synthèse par mois de paiement : Tableau détaillé par CAT dont la finalité est la réconciliation entre la statistique et la comptabilité (ordres mensuels de paiement).
- Synthèse par mois de prestation : Un tableau détaillé par CAT permettant d'effectuer un suivi administratif avec les CAT et d'effectuer des analyses de tendance.

- Données de relevé d'activité : Les données permettent d'établir de manière automatisée les fiches de relevé d'activité expliquées au point 6.3 :

La CEESV est chargée du versement de la subvention sur ordre du SASH. Après validation du SASH, l'ordre de paiement est envoyé à la CEESV pour versement.

4. Accompagnement des futurs CAT

4.1 Séances d'information

Pour faciliter la transition UAT / CAT il a été convenu 4 périodes de démarrage, à savoir les 3 derniers trimestres 2012 et le premier trimestre 2013. Dans le cadre de l'aide au démarrage, préalablement aux échéances de mutation, des séances d'orientation ont été organisées par l'AVDEMS et l'Etat et animées conjointement par les membres du GT suivi sur les thèmes suivants :

- Présentation et prise en main des nouveaux outils
- Qu'est-ce qui change par rapport à l'ancien système de financement ?
- Marche à suivre pour bénéficier du nouveau financement.
- Comment calculer le nombre d'EPT dont j'aurai besoin ?
- Comment procéder pour obtenir le remboursement des nouvelles prestations ?
- Comment procéder pour la clôture et le remboursement des anciennes JEQ ?

Les séances se sont tenues le 16 mars, 24 mai, 18 septembre et 28 novembre 2012. La première séance a rencontré une importante participation (25 institutions, 67 participants) et les suivantes ont été plus modestes (25 personnes pour 9 institutions le 28 novembre). A noter que les incertitudes et réticences exprimées lors de la première séance ont nettement diminué lors des séances suivantes.

4.2 Site internet DSAS : pages pour les professionnels

Tous les documents et les informations nécessaires pour le passage au modèle CAT se trouvent sur le site internet du DSAS, dans les pages destinées aux professionnels (fiche projet CAT, feuille calcul dotation, grille d'évaluation des profils de dépendance, tarifs, ...)

⇒ Annexe 5 : Site internet DSAS - pages pour les professionnels

4.3 Coaching AVDEMS

L'AVDEMS a mis en place une cellule de coaching des institutions constituée de professionnels :

- Mme Sandrine Heuls, Altage, pour les CAT du Nord-Vaudois
- Mme Klara Fantys, Fondation Mont-Riant, pour le Centre
- Mme A. Ben Mohamed, Fondation Belle Saison, pour l'Ouest
- Mme M. Rappaz, Home Salem, pour l'Est
- M. Jean-Marc Julier, AVDEMS, pour l'ensemble des CAT

Au 28 novembre 2012, 35 institutions ont reçu l'aide des coaches. Elles ont délégué en moyenne 3 personnes. Les coaches ont consacré au total environ 100 heures.

La disponibilité et les compétences des coaches a été très appréciée et les rencontres ont notamment permis de constater que le passage au CAT n'était « pas si compliqué ». Les coaches confirment que ces séances d'information et de soutien donnent l'occasion de partager des expériences, pas forcément en lien avec le nouveau système CAT, ce qui est très utile dans un esprit de synergie et partage des connaissances métier.

Cette prestation de l'AVDEMS reste disponible jusqu'à fin mars 2013 pour épauler les institutions qui adopteront le nouveau modèle en 2013 et pourraient requérir un soutien.

5. Promotion des CAT

5.1 Communication auprès des UAT

Les UAT actuelles ont été informées début 2012 du nouveau modèle pour l'accueil temporaires, des tarifs pour les usagers, de la subvention CAT, avec une référence aux pages du site internet dédiées aux professionnels.

⇒ Annexe 6 : Information aux UAT du 23 février 2012

5.2 Communication auprès des usagers

Circulaire adressée aux usagers des UAT

Les usagers des UAT actuelles ont été informés en mars 2012 des conséquences du nouveau modèle, notamment quant aux tarifs à leur charge (annexe 7). Les futurs CAT ont informé leurs usagers.

⇒ Annexe 7 : Circulaire aux usagers du 9 mars 2012

Information au public

Une information générale pour le public est désormais disponible sous la forme d'un flyer (annexe 8) destiné à être largement distribué par les CAT eux-mêmes et par les partenaires réseaux (médecins, brios, CMS,...).

Le Canton ne disposait pas d'outil d'information directe auprès du grand public, sur cette prestation. A ce jour plus de 3'500 exemplaires du flyer ont été distribués auprès des réseaux, CMS, CAT et professionnels de la santé...

A noter que l'association vaudoise des physiothérapeutes a demandé à pouvoir distribuer à ses membres le flyer CAT sous forme électronique.

⇒ Annexe 8 : Flyer CAT

Pages internet destinées au public

- Le site Internet du DSAS dispose de pages destinées au public. Les pages sont facilement accessibles, soit par navigation, soit directement à l'adresse www.vd.ch/cat. Les pages du site reprennent les informations générales et

comprennent une carte interactive permettant de rechercher facilement un CAT proche de son domicile.

⇒ Annexe 10 : Site internet DSAS – pages pour le public

- L'AVDEMS et la Federems ont le projet de pages internet CAT avec une description plus détaillées des différents lieux d'accueil et leurs spécificités. Pour le surplus, ces pages renverront au site de l'Etat de Vaud.
- Les réseaux ont le projet de présenter l'offre régionale de manière homogène et de renvoyer aux pages des partenaires ou de l'Etat.

Information ciblée sur les proches aidants

Une action de promotion des CAT s'est tenue à l'occasion de la journée des proches aidants du 30 octobre 2012. Partant du principe que les CAT permettent à la fois aux personnes fragilisées de recevoir soutien et accompagnement, et offrent répit et relais aux proches aidants, le SASH, sur proposition du GT, a distribué des bons pour permettre aux personnes aidées et leur proches de faire l'expérience de cette prestation et de l'intégrer dans le projet de maintien à domicile.

⇒ Annexe 9 : Courrier « Bon pour une journée en CAT »

5.3 Relations de proximité avec les partenaires du maintien à domicile

De par les tâches qui leur sont assignées - information – coordination – continuité des prises en charge - les réseaux de soins promeuvent l'offre CAT auprès des partenaires concernés, tels les médecins et les centres médico-sociaux (CMS).

Une attention toute particulière devra être apportée aux liens entre les CAT et les équipes des CMS, la situation actuelle montrant des intensités différentes tant au niveau des contacts que des collaborations.

Pour rappel, le GT qui a élaboré la grille d'évaluation des profils des bénéficiaires, préconise une réévaluation au minimum une fois par année, de concert avec le CMS. De même, le GT a souligné l'importance de remplir la grille d'évaluation, après avoir pris connaissance des prestations offertes à domicile par des proches et/ou par d'autres partenaires tels les CMS (pour les AVQ, par ex.) ou Alzhamis.

6. Passages au modèle CAT en 2012

6.1 Synthèse

Les UAT pouvaient passer au modèle CAT, à choix à l'une des quatre dates : 1^{er} avril 2012, 1^{er} juillet 2012, 1^{er} octobre 2012 ou 1^{er} janvier 2013.

- A ce jour 36 UAT ont profité de la possibilité de passer au modèle CAT courant 2012. Ces CAT actuellement en fonction représentent 299 places, soit un peu plus de la moitié.
- 32 UAT passeront au modèle CAT en janvier 2013, ce qui portera leur nombre à 68 établissements, pour 543 places.
- 5 UAT ont cessé leur activité (Parc de Valency à fin 2011, Cottier Boys et Boissonnet à fin 2012) ou l'ont suspendu temporairement (Oasis, Berges du Léman, jusqu'en 2014).

Tous les CAT ont bénéficié d'une séance d'information, d'un coaching ou d'un contact personnalisé.

⇒ Annexe 11 : Passages au modèle CAT en 2012

6.2 Suivi de l'activité

Un outil permet de suivre l'activité et notamment, dans la phase de mise en œuvre, de comparer l'activité réelle avec l'activité prévue au moment de la présentation du projet. Les fiches d'activité CAT sont éditées trimestriellement par le SASH et envoyées aux institutions. Elles permettent d'établir, à un temps T, la dotation théorique et le financement correspondant en fonction de l'activité effective.

Les fiches de suivi d'activité sont :

- Un outil d'information et de gestion pour la direction de l'établissement qui gère le CAT. L'activité (types de prestations, profils de dépendance, volume) peut être facilement comparée avec celle prévue dans les fiches de projet (qui sont visuellement analogues), que ce soit pour la dotation nécessaire ou le financement prévisible. Elles représentent ainsi une source d'information décisionnelle.
- Un outil d'information et de suivi budgétaire pour le SASH
- Un outil d'information sur la dotation correspondant à l'activité effective qui pourrait éventuellement à terme, être utilisé pour les contrôles CIVEMS. Les modalités des contrôles ne sont toutefois pas encore établies.

⇒ Annexe 12 : Fiche de suivi d'activité pour les CAT

Deuxième partie

Propositions pour 2013

7. Financement 2013

Le GT4 émet des propositions pour compléter le financement en 2013, pour les points identifiés comme nécessaires par le GT3, à savoir :

- Financement des équipements des CAT extra-muros
- Prise en charge de nuit
- Financement des transports
- Frais de pré-exploitation pour les CAT extra-muros

Les propositions tiennent compte des contraintes budgétaires du DSAS et évitent de porter des charges supplémentaires sur les usagers.

7.1 Equipements des CAT extra-muros

Le coût de l'investissement nécessaire pour équiper une place extra-muros a été estimé à CHF 6'000.- (GT3), ce qui nécessite un financement annuel de CHF 480.- (avec un taux de 8% pour les intérêts et l'amortissement). La solution préconisée est d'ajouter ce montant à la subvention loyer payée par le SASH.

⇒ Proposition 1 : Ajouter un montant annuel de CHF 480.- /place dans la subvention pour les loyers extra-muros.

7.2 Prise en charge de nuit

Deux CAT (CAHP Fondation Primeroche et CAT Fondation Belle Saison) proposent actuellement une prise en charge de nuit. Il s'agit de projets pilotes. L'un d'eux, fonctionne actuellement avec un financement de CHF 55.-/nuit, dont CHF 30.- via la subvention et CHF 25.- à charge de l'usager (CHF 15.- pour les bénéficiaires de PCG/RFM). Selon les discussions au sein du GT4, il semblerait toutefois que ce montant ne permette pas de couvrir les coûts. Il a donc été décidé de prévoir un tarif dès 2013 et de mener d'ici 2014 une analyse plus approfondie tenant compte des besoins exprimés et de la capacité d'offre des CAT.

⇒ Proposition 2 : a) Tarif nuit de CHF 55.- dès 2013 (Subvention : 30.- / usager : 25.-)
b) Analyse et proposition pour 2014 d'un financement nuit tenant compte des expériences menées par les CAT pilotes.

7.3 Transports

Il s'agit de l'évaluation du coût du transport collectif, incluant véhicule collectif et chauffeur mais sans le personnel d'accompagnement. Les principes suivants ont été retenus :

- Les usagers avec profils P-123 sont en principe autonomes dans leur déplacement et devraient se déplacer par leurs propres moyens.
- Le coût du transport ne doit pas se reporter sur les usagers au-delà des tarifs actuels.
- Le personnel d'accompagnement est compris dans la dotation calculée.

Coût

L'évaluation des coûts effectifs d'une course est basée sur le rapport de l'enquête RNB de 2008. Les paramètres et hypothèses retenus sont :

- durée de la course en minutes, aller-retour (2 X 65') (RNB) :	130'
- coût horaire du chauffeur (CHF 77'000 / 1'876 h/an) :	42.-
- km par tournée aller-retour :	40 km
- coût véhicule, 10'000 km/an, yc amort. 70'000.- / 10 ans (RNB):	1.60 /km
- nombre d'usagers par tournée (RNB):	5

Tenant compte de ces paramètres, le prix moyen de revient d'une prestation transport aller-retour est de CHF 31.- par usager.

Solution proposée

⇒ <u>Proposition 3</u> :	a) A partir du 1 ^{er} janvier 2013, subvention pour les prestations T1 et T2 destinées aux usagers avec profils P-457 ou P-68 :
	- T1 (aller-retour) : 10.- (Zone < 5km)
	- T2 (aller-retour) : 15.- (Zone > 5km)
	b) Le personnel d'accompagnement lors de transport est pris sur la dotation requise.

Le financement moyen par course aller-retour, en tenant compte de la répartition des types de course (T1 ou T2) et de CHF 23.26 par usager

Profils P-457 et P-68	T1 aller- retour, rayon < 5km	T2 aller- retour, rayon > 5km	Moyenne
Subvention	10.-	15.-	11.43
Participation usager	9.20	18.40	11.83
Total	19.20	33.40	23.26

Avec les paramètres du modèle choisi, le financement est *en moyenne* inférieur au prix de revient. Cependant, la situation peut être très différente d'un CAT à l'autre. Des données complémentaires ont été collectées dans quelques institutions de la région Est et confirment une assez large dispersion de ces coûts dépendant principalement :

- de l'amortissement du bus ;
- du nombre d'usager par course ;

- de la longueur et la durée de la course.

Une brève analyse des effets de ces paramètres se trouve en annexe.

⇒ Annexe 13 : GT transport - Financement CAT 2013

Nombre de courses et coût de la subvention

D'autre part, une évaluation du nombre de course en 2013 se fonde sur l'enquête AVDEMS de 2009 et le suivi d'activité du SASH. Le nombre de course est estimé à 93'000 en 2013, réparties comme suit selon le rayon (T1 ou T2) et le profil des usagers :

Profil	T1 aller- retour, rayon < 5km	T2 aller- retour, rayon > 5km	Total
P 1-2-3	15'000	8'000	23'000
P 4-5-7	25'000	10'000	35'000
P 6-8	25'000	10'000	35'000
Total	65'000	28'000	93'000

Sur ces 93'000 courses, 70'000 réalisées pour des profils P-457 ou P-68 devraient faire l'objet d'un complément sous forme de subvention pour un montant estimé à CHF 800'000.- en 2013.

Autres principes retenus :

- Les institutions gardent la faculté d'offrir des transports non subventionnés aux personnes des profils P-123.
- En cas de prestation d'accompagnement, il est admis que celle-ci sera à prendre sur la dotation déjà calculée pour le fonctionnement des CAT (pas de dotation supplémentaire, mais le droit d'utiliser une personne prévue dans la dotation générale, si elle en a la compétence).
- Pas de dotation spécifique « chauffeurs », ce poste étant salarié au travers de la facturation et de la subvention transport.
- En vue d'établir une première évaluation des mesures appliquées, le GT transport procédera à une analyse sommaire concentrée sur les données du mois de mars 2013 de sorte de pouvoir au besoin proposer fin 2013 des mesures correctives applicables en 2014.

Communication aux CAT concernant les transports :

Les calculs menés avec le modèle RNB montrent que les transports collectifs seraient financés *en moyenne* à 75%. Compte tenu de la diversité des situations, ce constat est en général faux pour un CAT donné. L'idée retenue par le GT est plutôt de donner un mécanisme simple, les exploitants étant libres d'adapter leurs prestations et leur organisation aux contraintes et au financement.

A cet égard, la communication aux CAT concernant le financement des transports collectifs devrait s'accompagner d'une information aux directions des CAT sur les transports individuels pour les personnes à mobilité réduite. Cette solution est parfois une alternative ou

un complément nécessaire au transport collectif. L'AVASAD a réalisé une fiche d'information à l'intention des responsables des CAT :

⇒ Annexe 13b : Fiche d'information sur les transports individuels TMR

7.4 Tarifs 2013

Les tarifs 2013 tenant compte des propositions 1,2 et 3 se trouvent en annexe :

⇒ Annexe 14 : Tarifs subvention CAT 2013 - PROVISOIRE

⇒ Annexe 15 : Tarifs usagers CAT 2013 – PROVISOIRE

7.5 Comptabilisation de l'activité CAT en 2013

Le montant de la subvention de l'Etat pour les CAT, y compris les loyers pour les extra-muros, est évalué à CHF 11.8 millions en 2013. Dès lors le contrôle financier imposé par la législation sur les subventions est nécessaire. Or le plan comptable actuel utilisé dans le cadre du reporting des EMS est insuffisant à cet égard notamment parce qu'il ne permet pas d'isoler les charges imputables à cette activité.

Le plan comptable de département a donc été corrigé, après consultation des partenaires EMS et informaticiens dans le cadre du « GT reporting » sous l'égide de la CFH. L'activité CAT est désormais isolée en « hors exploitation » et comprend les charges et les produits liés à cette activité. Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

⇒ Annexe 16 : Plan comptable CAT

Les recettes CAT peuvent être attribuées clairement à l'activité, de même que les charges du personnel dédié au CAT pour l'accompagnement, les transports et les soins ou les charges propres aux CAT extra-muros tels que le loyer.

En revanche certaines charges doivent faire l'objet d'une répartition entre l'activité EMS et l'activité CAT, particulièrement pour les intra-muros. C'est par exemple le cas pour les produits alimentaires (77041), lorsque les repas sont fabriqués par la cuisine de l'EMS, pour les frais de transports (77044), lorsque le bus n'est pas strictement dédié aux transports CAT, aux frais administratifs (77047), etc.

En accord avec les associations faitières, ces dernières proposeront courant 2013 des recommandations concernant la répartition des charges indirectes sur les comptes 77041 à 77047. Dans l'intervalle, les établissements restent libres d'utiliser la répartition qu'ils jugent adaptée ou de ne pas renseigner ces positions.

8. Suite des travaux

8.1 Directive du département

Mettre à jour la directive UAT actuelle (règles administratives, comptables, ...).

8.2 Contrôles CIVEMS en 2013

Contrôles par la CIVEMS

8.3 Grille d'évaluation des profils de dépendance.

Le GT a élaboré une grille d'évaluation « pilote », en attendant de pouvoir si besoin, en adapter une en cours de mise en place dans le « monde médico-social » (RAI, PLEX, ...). En effet et en fonction des informations à disposition, aucun outil existant ne paraissait répondre aux critères d'évaluation socio-éducatifs (animation, activités occupationnelles, maintien et développement des AIVQ,...).

Qui dit grille « pilote » dit « évolution » en fonction des constats/propositions qui viendront du « terrain ». Néanmoins et dans un premier temps, il a été décidé de ne pas apporter de modification tant que tous les CAT n'auront pas évalués une première fois l'ensemble de leurs bénéficiaires.

Le GT se réunira ainsi dans le courant du 1er semestre 2013 pour évaluer les éventuelles modifications et précisions à apporter.

8.4 Remarques du terrain à prendre en compte

Profil des professionnels, adéquation de la dotation, effets de seuils selon la taille du CAT,...

8.5 Statistiques d'activité

Indicateurs à mettre en place et analyses à mener (transports, taux d'occupation fluctuants, clientèle, ...)

8.6 Planification et coordination

Dès 2013, les projets de CAT seront examinés et préavisés par la Commission des infrastructures (CIH).

9. Propositions à la COSI

Le GT4 propose à la COSI

1. d'adopter le rapport du GT4 – Suivi des CAT
2. d'accepter les propositions concernant le financement 2013
3. de reconduire le mandat du GT4 pour finaliser les points 8.1 à 8.6

Le GT4 et les sous-groupes

Membres du GT4 – Suivi des CAT

-
- Anne-Dominique Micheli, adjointe SASH, co-Présidente
- François Charbonnier, adjoint SASH, co-Président
- Vincent Matthys, Secrétaire général ASCOR/ PSHL, CORES
- Christian Weiler, directeur, CAHP, Fondation Primoeroche, comité AVDEMS
- Jean-Marc Julier, responsable projet CAT, AVDEMS
- Klara Fantys, responsable La Méridienne, responsable CAT, Fondation Mont-Riant
- Sandrine Heuls, directrice, Jardins de la Plaine, Parc de Valency, Praz-Séchaud 1, Groupe Altage
- Pierre Hirt, chef division, SSP
- François Champion, directeur Ad.Fin. Hôpital de Lavaux, FHV
- Michel Harvey, économiste, SASH
- Hasina Folletete, secrétariat, SASH

Sous-groupe « examen des projets »

- Anne-Dominique Micheli, SASH
- Vincent Matthys, PSHL
- Jean-Marc Julier, AVDEMS

Sous-groupe « moyens informatiques »

- Sébastien Pagliaro, économiste, SASH
- Michel Harvey, économiste, SASH
- P.-J. Dupriez, SADIES SA
- A. Magnénat, Magnénat sàrl
- B. Monbaron, Ordi-Conseil

GT transport

- Jean-Marc Julier, responsable projet CAT, AVDEMS, présidence
- Anouk Friedmann, adjointe SASH
- Sandrine Smati, AVDEMS
- Vincent Matthys, PSHL
- Virginie Bertschi, AVASAD
- Klara Fantys, Fondation Mont-Riant
- Yves Kuhne, RNB
- Jean-Claude Büchler, Fondation Beau-Site
- Alexandre Salina, Fondation Eben-Hezer

Coaching AVDEMS

- Sandrine Heuls, Groupe Altage
- Klara Fantys, Fondation Mont-Riant
- Mme A. Ben Mohamed, Fondation Belle Saison
- Mme M. Rappaz, Home Salem
- Jean-Marc Julier, AVDEMS

Liste des annexes

- Annexe 1 : Fiche de projet CAT
- Annexe 2 : Feuille de calcul de la dotation – version 2012
- Annexe 3 : Fiche d'analyse du projet CAT
- Annexe 4 : Plan d'enregistrement des informations transmises au DSAS
- Annexe 5 : Site Internet DSAS - pages pour les professionnels
- Annexe 6 : Information aux UAT du 23 février 2012
- Annexe 7 : Circulaire aux usagers du 9 mars 2012
- Annexe 8 : Flyer CAT
- Annexe 9 : Courrier du « Bon pour une journée en CAT »
- Annexe 10 : Site Internet DSAS - pages pour le public
- Annexe 11 : Passages au modèle CAT en 2012
- Annexe 12 : Fiches de suivi d'activité pour les CAT
- Annexe 13 : GT transport - Financement CAT 2013
- Annexe 13b : Fiche d'information sur les transports individuels TMR
- Annexe 14 : Tarifs subvention CAT 2013 - PROVISOIRE
- Annexe 15 : Tarifs usagers CAT 2013 - PROVISOIRE
- Annexe 16 : Plan comptable CAT



Service des assurances sociales et de
l'hébergement
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

CIH – FOR005	Auteur(s) :
Version 1	SASH/SSP
29.10.2012	

Service de la santé publique
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

FICHE POUR LES CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

1) Carte d'identité du projet

Nom du CAT :

Nom et statut juridique de l'exploitant :

Nom de l'établissement figurant sur l'autorisation d'exploiter de l'UAT/CAT :
(Joindre un organigramme général et administratif)

Les soins donnés dans le centre sont prodigués par :

EMS	<input type="checkbox"/>	%	CMS	<input type="checkbox"/>	%	OSAD	<input type="checkbox"/>	%
Autre	<input type="checkbox"/>	%	A préciser:					

Nombre de place UAT figurant sur l'autorisation d'exploiter :

Votre structure est-elle ? : Intra-muros Extra-muros

Nouveau financement requis pour 2012 :

1^{er} avril 2012: 1^{er} juillet 2012 :
1^{er} octobre 2012 : 1^{er} janvier 2013 :

2) Cochez les profils PODA (voir travaux du GT1 et GT2 sur le site du SASH)
majoritairement accueillis dans votre structure avec une estimation approximative en %

Profils 1 à 3	<input type="checkbox"/>	%	Profils 4, 5, 7	<input type="checkbox"/>	%	Profils 6, 8	<input type="checkbox"/>	%
------------------	--------------------------	---	--------------------	--------------------------	---	-----------------	--------------------------	---

2bis) Description de votre clientèle cible et de votre mission
(gériatrie, psycho gériatrie compatible versus psychiatrie de l'âge avancé)

FICHE POUR LES CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

3) Dotation : liste du personnel dédié à la structure d'accueil et d'accompagnement temporaire à ce jour

REPONDANT-S UAT (Nom des personnes)	Fonction et responsabilité	Niveau de formation à préciser (HES/ES; CFC; Formation AVDEMS ou CR Fribourg; Auxiliaire)	Taux
			%
			%
			%

ACCOMPAGNEMENT ET SOINS (Nom des personnes)	Fonction et responsabilité	Niveau de formation à préciser (HES/ES; CFC; Formation AVDEMS ou CR Fribourg; Auxiliaire)	Taux
			%
			%
			%
			%
			%
			%
			%
			%

TRANSPORT (Nom des personnes)	Fonction et responsabilité	Niveau de formation à préciser (HES/ES; CFC; Formation AVDEMS ou CR Fribourg; Auxiliaire)	Taux
			%
			%
			%

ADMINISTRATION (Nom des personnes)	Fonction et responsabilité	Niveau de formation à préciser (HES/ES; CFC; Formation AVDEMS ou CR Fribourg; Auxiliaire)	Taux
			%
			%
			%

INTENDANCE (Nom des personnes)	Fonction et responsabilité	Niveau de formation à préciser (HES/ES; CFC; Formation AVDEMS ou CR Fribourg; Auxiliaire)	Taux
			%
			%
			%

AUTRE (Nom des personnes)	Fonction et responsabilité	Niveau de formation à préciser (HES/ES; CFC; Formation AVDEMS ou CR Fribourg; Auxiliaire)	Taux
			%
			%
			%

FICHE POUR LES CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

Développement prévu pour la politique de recrutement et d'engagement pour ce type de centre ? :

Y a t'il des ressources latentes de l'EMS utilisées ? : OUI : NON :
Si oui, lesquelles ? :

4) Description des valeurs sous-tendant l'accompagnement et les principaux axes de travail de votre action d'accueil temporaire.

(Piliers sur lesquels reposent ce concept, Communication, Accompagnement, Information, etc...)

5) Quelles prestations proposez-vous aux proches aidants ?

5bis) Qu'allez-vous développer dans ce sens ?

FICHE POUR LES CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

6) Comment quantifiez-vous les prestations de votre structure en regard des prestations identifiées par le groupe de travail (GT2) ?

Merci de cocher les cases correspondantes

CATALOGUE DES DIFFERENTES PRESTATIONS UAT PROPOSEE PAR LE GT2 UAT	Proposées	Occasionnellement proposées	Jamais proposées	A développer
1. SOINS selon OPAS 7 de la LaMal				
1.1. Instruction et conseils	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.2. Examens et soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.3. Soins de base, soins d'hygiène en lien avec les activités de la vie quotidienne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. EVALUATION DES BESOINS de la personne – COORDINATION - SUIVI DU PROJET DE VIE DU BENEFICIAIRE				
2.1. Co-évaluation globale des besoins du bénéficiaire et de l'entourage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2. Co-validation de l'opportunité d'un suivi en UAT, définition des objectifs visés et de la fréquence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3. Coordination et organisation des transports	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.4. Elaboration du projet d'accompagnement individualisé en UAT en cohérence avec le projet individuel de prise en charge à domicile (s'il y en a un) et des prestations y associées (y compris les soins) et son actualisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.5. Définition des responsabilités et modalités de coordination	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. COMMUNICATION				
3.1. Interne				
3.1.1. Dossier administratif/saisie pour facturation par bénéficiaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.1.2. Dossier par bénéficiaire (il est question du dossier d'accompagnement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.1.3. Colloques d'équipe où se discute les situations des bénéficiaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2. Externe				
3.2.1. Phase d'admission avec DMST s'il y a d'autres intervenants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2.2. Organisation ou participation aux entretiens de réseau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2.3. Orientation vers d'autres partenaires du réseau/DMST aux autres intervenants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2.4. Argumentation des prestations de soins auprès des assurances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. ANIMATION SOCIOCULTURELLE INDIVIDUELLE OU DE GROUPE				
4.1. Accueil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2. Intégration et renforcement du réseau social au travers de différentes activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.3. Départ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.4. Accompagnement spirituel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. MAINTIEN DES ACTIVITES INSTRUMENTALES DE LA VIE QUOTIDIENNE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FICHE POUR LES CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

CATALOGUE DES DIFFERENTES PRESTATIONS UAT PROPOSEE PAR LE GT2 UAT (suite)	Proposées	Occasionnellement proposées	Jamais proposées	A développer
7. INFORMATION				
Information sur les différents types de séjours et les appartements protégés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Information sur les aspects légaux et de protection des intérêts personnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien et sensibilisation aux aidants naturels (3 niveaux : interne, externe UAT, réseau)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Information sur des problématiques particulières (soins palliatifs, maltraitance,...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. TRANSPORTS				
Transports individuels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transports collectifs (avec accompagnement durant le trajet: OUI : <input type="checkbox"/> - NON: <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Courses individuelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres prestations proposées non listées que votre structure met à disposition ? :

Quels axes de prestations entendez-vous développer en 2012-2013 ?

7) Quels types de liens votre structure entretient-elle avec le réseau ?

(BRIO, médecin traitant, CMS, autres structures) et les CMS de votre région

	Fréquent	Rare	Absent
Médecins			
CMS			
BRIO			
Autres			

FICHE POUR LES CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

Comment souhaitez-vous faire évoluer ces relations ? :

8) Nouvelle organisation de votre structure en terme de module

(Merci de remplir l'annexe)

Comment projetez-vous votre activité en fonction des nouveaux modules ? :

9) Remarques / Commentaires

Personne à contacter pour des compléments d'information avec les coordonnées:

FICHE POUR LES CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

10) Exigences architecturales des locaux

Annexer les plans de locaux, tous les locaux doivent être identifiés, leurs surfaces indiquées

Les CAT sont des lieux d'accueil publics, dans ce sens, ils doivent satisfaire aux exigences de la norme SIA 500 et des établissements cantonaux d'assurance incendie ECA.

Le nombre de places totales admissibles est déterminé en fonction de la surface et des dimensions des locaux mis à disposition pour le CAT.

Une surface brute moyenne de 18 m² par place est nécessaire. L'affectation, la surface et le nombre des locaux nécessaires découlent du total de places aménageables possibles existantes ou à créer.

Caractéristiques et inventaire non exhaustif des locaux	Oui	Non
Plans à l'échelle sur tirage papier annexés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'accès depuis la rue jusqu'au CAT est-il praticable avec chaise roulante, déambulateur, etc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existe-t'il des seuils ou barrières architecturales de plus de 2.5 cm de hauteur à l'intérieur des locaux, dans les portes d'accès et (ou) surfaces extérieures aménagées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les locaux sont-ils équipés d'une détection incendie ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surface nette totale des locaux	m ²	
Surface brute totale des locaux (épaisseur des murs inclus)	m ²	
Locaux communs Spécifier si les activités quotidiennes telles que, séjour, repas et animation se déroulent dans la même salle, sinon, indiquer les surfaces nettes de chaque local, par place 4 à 5 m ² au minimum.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surface commune générale	m ²	
Surface du séjour (si local séparé)	m ²	
Surface de la salle à manger (si local séparé)	m ²	
Surface de la salle d'animation (si local séparé)	m ²	

FICHE POUR LES CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

Locaux sanitaires et vestiaires	
1 à 6 places / 1 local WC accessible aux handicapés	m ²
6 à 12 places / 2 locaux WC accessibles aux handicapés dont 1 avec douche	m ²
WC du personnel / 1 local standard	m ²
Vestiaires usagers / 1.2 m ² par place et au minimum une demie-armoire fermant à clé. Ces armoires peuvent être disposées dans le corridor si pas de local ad'hoc.	m ²
Autres locaux	m ²
Bureau de l'animateur, surface minimale 12 m ² , local équipé d'armoires	m ²
Bureau des entretiens qui peut être combiné avec le local de l'animateur. Si local séparé, nécessité d'une surface minimale 8 à 12 m ² . Si combiné avec le bureau de l'animateur, la surface minimale exigée est de 18 m ²	m ²
Salle de repos, 1 à 6 places / un local, surface minimale 14 m ²	m ²
Salle de repos, 6 à 12 places / un local, surface minimale 24 m ² . Si plus de 12 places aménagées, il est recommandé de créer 2 locaux de repos séparés.	m ²
Expliciter les particularités du projet architectural découlant de la spécificité de la mission. Commentaire succinct.	

Date :		Signature :	
---------------	--	--------------------	--

Coordonnées de la personne à contacter pour des compléments d'information :

Projets de CAT : calcul des EPT

Annexe à la fiche institutionnelle pour les centres d'accueil temporaires (CAT)

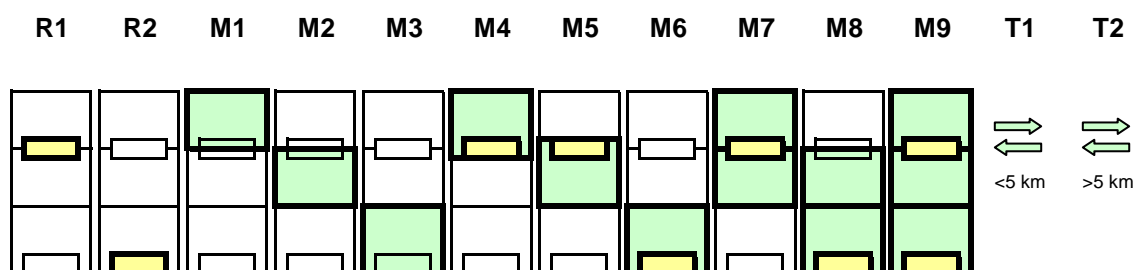
Cette feuille de calcul permet d'estimer le personnel nécessaire au projet de CAT, selon les profils de dépendance des usagers et les prestations données. Remplissez les cases bleues.

1) Informations sur le projet de CAT

Nom du centre d'accueil temporaire	CAT le Grand Soir	Date	01.07.2012
Nombre de places autorisées			10
Nombre de jours d'ouverture par semaine (max 7)			5
Semaines d'ouverture par année (max 52)			52
Nombre maximum de modules possibles par année (Places X 365 X 3)			10'950

2) Prestations par profil

Indiquez le nombre de prises en charge prévu par semaine, selon le projet de CAT



Profils P 1-2-3	20								10				
Profils P 4-5-7									25			5	10
Profils P 6-8									10			10	

Nombre de modules / an **4'680**

Nombre de repas / an **3'380**

3) Estimation des EPT nécessaires et du financement annuel

		Pour les modules et combinaisons, sans repas ni transports				Pour les repas	Pour les transports (T1 et T2)
		HES	CFC	Aux	Total		
Personnel nécessaire (en EPT)		0.71	0.66	1.02	2.38	Non calculé	Non calculé
Financement annuel (subvention et participation des usagers)	Subvention	161'720				--	--
	Usagers	23'400				50'700	16'744
	Total	185'120				50'700	16'744



Service des assurances sociales et de
l'hébergement
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Service de la santé publique
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

ANALYSE FICHE POUR LES CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

1) Carte d'identité du projet

Nom du CAT : «Nom_Etablissement»

Nom et statut juridique de l'exploitant :

Nom de l'établissement figurant sur l'autorisation d'exploiter de l'UAT/CAT :

Organigramme annexé préciser

Les soins donnés dans le centre sont prodigués par :

EMS	<input type="checkbox"/>	%	CMS	<input type="checkbox"/>	%	OSAD	<input type="checkbox"/>	%
Autre	<input type="checkbox"/>	%	A préciser:					

Nombre de place UAT figurant sur l'autorisation d'exploiter : «Nb_Places»

Structure: Intra-muros Extra-muros

Nouveau financement requis pour 2012 :

1^{er} avril 2012: 1^{er} juillet 2012 :
1^{er} octobre 2012 : 1^{er} janvier 2013 :

2) Profils PODA

Profils 1 à 3	<input type="checkbox"/>	%	Profils 4, 5, 7	<input type="checkbox"/>	%	Profils 6, 8	<input type="checkbox"/>	%
------------------	--------------------------	---	--------------------	--------------------------	---	-----------------	--------------------------	---

ANALYSE FICHE POUR LES CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

2bis) Description de la clientèle cible et de la mission

(gériatrie, psycho gériatrie compatible versus psychiatrie de l'âge avancé)

--

3) Dotation : liste du personnel dédié à la structure d'accueil et d'accompagnement temporaire à ce jour

Estimation des EPT nécessaires et du financement annuel

	Pour les modules et combinaisons, sans les repas			Total
	HES	CFC	Aux	
Personnel nécessaire (en EPT)	«Finance_dir_HES»	«Finance_dir_CFC»	«Finance_dir_AUX»	0.00
Personnel dédié à ce jour au CAT	«Reel_dir_HES»	«Reel_dir_CFC»	«Reel_dir_AUX»	0.00
Dotation suffisante	préciser	préciser	préciser	

Dotation globale suffisante préciser

Différence entre personnel nécessaire et dotation t.00

Commentaire du CAT:

Objectif à atteindre selon SASH:

--

ANALYSE FICHE POUR LES CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

4) Description des valeurs sous-tendant l'accompagnement et les principaux axes de travail de votre action d'accueil temporaire

Commentaire :

5) Prestations proposées aux proches aidants

Commentaire :

6) Liste des prestations du CAT

Les prestations sont proposées à plus de 60%

préciser

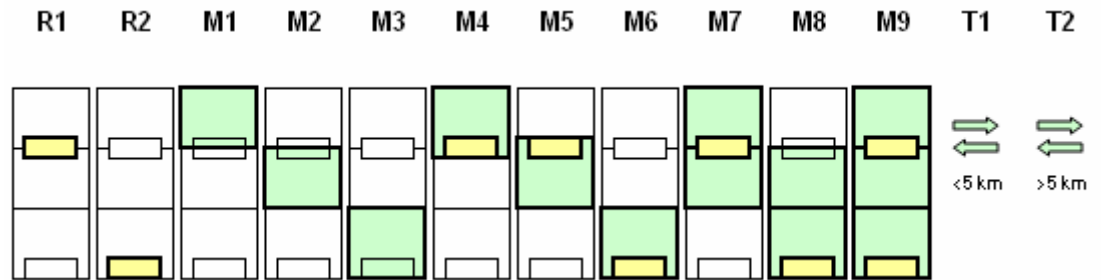
Commentaire :

ANALYSE FICHE POUR LES CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

7) Nouvelle organisation de votre structure en terme de module

Prestations par profil

Indiquez le nombre de prises en charge prévu par semaine, selon le projet CAT



Profils P 1-2-3	«R1_A»	«R2_A»	«M1_A»	«M2_A»	«M3_A»	«M4_A»	«M5_A»	«M6_A»	«M7_A»	«M8_A»	«M9_A»	«T1_A»	«T2_A»
Profils P 4-5-7	«R1_B»	«R2_B»	«M1_B»	«M2_B»	«M3_B»	«M4_B»	«M5_B»	«M6_B»	«M7_B»	«M8_B»	«M9_B»	«T1_B»	«T2_B»
Profils P 6-8	«R1_C»	«R2_C»	«M1_C»	«M2_C»	«M3_C»	«M4_C»	«M5_C»	«M6_C»	«M7_C»	«M8_C»	«M9_C»	«T1_C»	«T2_C»

Nombre de modules /an
Nombre de repas/an

Commentaire :

8) Remarques / Commentaires

Approuvé par le GT suivi CAT:

Date :

Plan d'enregistrement CAT 2013

Libellé	Format
Identification de l'établissement	
1 Nom de l'établissement	CCCC...
2 N° UA de l'établissement	NNN
3 N° du SCRIS (2-4 positions, sans .)	NN..
Identification de l'utilisateur	
4 Nouveau numéro AVS à 13 chiffres	NNNN...
5 Date de naissance	JJMMAAAA
6 Sexe	H/F
7 N° postal du domicile de l'utilisateur	NNNN
8 Profil de dépendance de l'utilisateur (A-B-C)	C
9 Date de l'évaluation	JJMMAAAA
Identification des prestations	
11 Mois des prestations	MM
12 Année des prestations	AAAA
13 Nombre de Repas midi (repas seul)	NNN
14 Nombre de Repas du soir (repas seul)	NNN
15 Nombre de prestations pendant le mois (1-31)	+ -NNN
16 Nombre de prestations pendant le mois (1-31)	+ -NNN
17 Nombre de prestations pendant le mois (1-31)	+ -NNN
18 Nombre de prestations pendant le mois (1-31)	+ -NNN
19 Nombre de prestations pendant le mois (1-31)	+ -NNN
20 Nombre de prestations pendant le mois (1-31)	+ -NNN
21 Nombre de prestations pendant le mois (1-31)	+ -NNN
22 Nombre de prestations pendant le mois (1-31)	+ -NNN
23 Nombre de prestations pendant le mois (1-31)	+ -NNN
24 Nb Transports < = de 5 km	+ -NNN.N
25 Nb Transports > 5 km	+ -NNN.N
Modification à insérer pour 2013	
26 Nombre de prestations de nuit (1-31)	NNN
27 Nom de l'utilisateur	CCCC...
28 Prénom de l'utilisateur	CCCC...
29 N° IDF de l'établissement	NNN-N-N
	Possibilité de demi transport
	Possibilité de demi transport
	T1
	T2
	R1
	R2
	M1
	M2
	M3
	M4
	M5
	M6
	M7
	M8
	M9

En résumé, une ligne par mois et par utilisateur et une ligne supplémentaire s'il y a une extorsion d'un mois précédent (correction en négatif)

Fichier à faire parvenir via l'application en format .csv dans l'ordre indiqué (à l'adresse courriel fincat@vd.ch)

Information en rouge = modification par rapport à la version 2012

Légende: N = Numérique, C = Caractère

Santé, Social

EMS

Rechercher un EMS
 Comment m'inscrire?
 Payer l'EMS?
 Contrat d'hébergement
 Mes droits
 Quels contrôles?
 Bases légales
 Documentation
 Questions, réponses

Professionnels

Tarifs soho
 Portail sécurisé

Accueil temporaire (UAT/CAT)

Financement des soins lors d'accueil temporaire (UAT/CAT)

Nouveaux financements CAT

Conventions
 Documentation
 Financement résiduel
 Résidents Valdois hébergés "hors VD"
 Résidents non VD hébergés sur VD

Accueil > Thèmes > Santé, Social > EMS > Professionnels > Accueil temporaire ... > Nouveaux financements ...



Nouveaux financements CAT

En 2012, l'UAT devient CAT (Centre d'Accueil Temporaire).

- Lettre d'information du SASH du 23 février 2012
- Circulaire destinée aux usagers du 9 mars 2012

Qu'est ce qui change par rapport à l'ancien système de financement?

- Les profils de dépendance
- Les modules de prestations
- Les tarifs Etat/Résidents
- Personnel nécessaire
- Frais de pré-exploitation des nouveaux CAT extra-muros

Devenir un CAT et bénéficier du nouveau financement

Versement de la participation de l'Etat

Clôture du financement "JEQ" en 2012

Service des assurances sociales et de l'hébergement

Ecrire au service

Documents divers:

Projet UAT 2012:

Rapports des différents groupes de travail:

GT1: Positionnement et mission des accueils temporaires de demain?

GT2: Quelles prestations? Par qui et avec quel taux d'encadrement?

GT3: Financement de ces structures et prestations

Rapport sur les UAT (décembre 2009)

Photographie des UAT du canton de Vaud (sept 2010)

Rapport de la journée UAT du 5 septembre 2008

Listes des structures de soins de jour et de nuit au 1er janvier 2012



**Service des assurances
sociales et de
l'hébergement**

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

**Aux directions des EMS qui exploitent
une structure d'accueil temporaire en
2012**

Lausanne, le 23 février 2012

Réf :

Anne-Dominique Micheli Styger, section sociale
E : anne-dominique.micheli@vd.ch
T : 021 316 5159

François Charbonnier, section économie
E : francois.charbonnier@vd.ch
T : 021 316 5169

Financement de l'accueil temporaire en 2012

Madame, Monsieur,

La réflexion sur l'accueil temporaire (AT) initiée il y a plus de trois ans par l'Etat et les partenaires concernés a livré ses résultats.

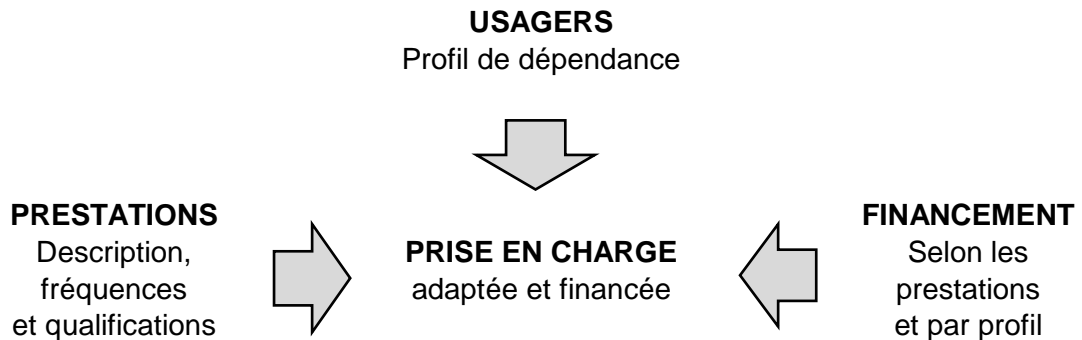
Plusieurs groupes de travail composés de représentants des associations faitières, des réseaux, des CMS, du SASH, du SSP et de professionnels de l'AT ont décrit les profils de dépendance des usagers des structures d'accueil temporaire, les prestations qui y sont délivrées et le financement nécessaire. Les conclusions des GT ont été acceptées par la Commission des structures intermédiaires (COSI) le 1^{er} décembre 2011. Le nouveau financement UAT pourra entrer en vigueur en 2012. Nous vous exposons ci-après les principes du nouveau financement et les grandes lignes de la mise en œuvre.

1 - L'UAT devient CAT

L'« unité » d'accueil temporaire, terme rappelant l'organisation hospitalière, devient « centre » d'accueil temporaire (CAT). Le changement de nom accompagne le nouveau financement mais aussi d'autres évolutions bien concrètes tels que de nouveaux tarifs pour les usagers, des évaluations de profils et parfois un concept d'accueil et d'accompagnement repensé. Au-delà des aspects financiers et administratifs, le CAT marque le passage vers une nouvelle identité et une véritable reconnaissance de cette prestation. Désormais des conditions financières et des normes de qualité permettront aux CAT de se développer au cours des prochaines années et au Canton d'atteindre ses cibles dans le développement de l'offre.

2 - Le nouveau modèle d'accueil temporaire

Le nouveau modèle se fonde sur 3 axes, le profil de dépendance des usagers, une description des prestations nécessaires selon le profil et un financement adapté au coût des prestations. Le schéma ci-dessous illustre le principe du nouveau financement.



Le profil de dépendance des usagers

La prise en charge des usagers dépend de leur niveau de dépendance et des besoins en encadrement. Dans le nouveau modèle, les usagers sont regroupés en trois groupes de profils selon le niveau de dépendance fonctionnelle et la présence de troubles cognitifs. Une grille d'évaluation permettra cette classification des usagers dans un groupe de profils. Elle sera mise à disposition sur notre site Internet (voir ci-après)

Une description des prestations

Les prestations nécessaires à la prise en charge ont été décrites par des professionnels de l'accueil temporaire. Elles détaillent selon le profil de dépendance la nature des prestations, leur fréquence et les qualifications des professionnels. La liste des prestations délivrées dans les CAT se trouve sur notre site Internet (voir ci-après).

Le modèle prévoit que ces prestations sont données dans le cadre de « modules ». Un module correspond à une prise en charge courte d'une durée d'environ 4 heures incluant l'accueil, l'animation, le maintien des AIVQ, le départ et les activités de l'équipe. Plusieurs de ces modules peuvent se combiner ensemble, avec ou sans repas.

Un financement des prestations

Le nouveau financement correspond au coût des prestations qui sont offertes dans les CAT, selon le profil de dépendance des usagers. Ce financement sera assuré par la subvention de l'Etat et grâce à la participation des usagers. Le tableau « Modèle de financement des CAT » en annexe illustre différentes combinaisons de modules. Par exemple, deux modules et un repas forment une « une journée courte ». Dans ce cas, la participation de l'utilisateur sera de Fr. 25.- et la subvention Etat entre Fr. 43.- et Fr. 88.- selon le profil de dépendance de l'utilisateur.

3 - Une mise en œuvre progressive

La prise en charge des profils « légers » sera globalement identique à aujourd'hui et ainsi cette activité n'est pas mise en cause. Les CAT qui accueilleront des profils plus lourds bénéficieront du financement adapté qui aujourd'hui fait défaut. Certaines structures seront probablement amenées à renforcer leur équipe, engager du personnel, prévoir des formations et éventuellement questionner leur concept de prise en charge. Ces adaptations demandent du temps et de l'énergie. Une période transitoire d'un an permettra une montée en charge progressive du nouveau dispositif.

Les volontaires pourront s'annoncer

Le passage au nouveau modèle se fait sur une base volontaire. Les établissements qui souhaitent en bénéficier pourront s'annoncer jusqu'à fin 2012. Dans l'intervalle ils continueront d'utiliser le système des JEQ. Quatre dates sont possibles pour le passage au nouveau modèle :

- Immédiatement. Quelques UAT « pionnières » sont aujourd'hui déjà prêtes puisqu'elles délivrent les prestations requises et disposent du personnel suffisant. Elles passeront au nouveau modèle dès le 1^{er} avril 2012 et l'expérience des premiers mois permettra d'ajuster le dispositif.
- Courant 2012. Les UAT qui doivent ajuster leur organisation et leur personnel ou qui souhaitent mettre à profit un délai pour repenser leur concept de prise en charge pourront basculer dans le nouveau modèle en cours d'année 2012, le 1^{er} juillet 2012 ou le 1^{er} octobre 2012.
- En 2013. Au plus tard le 1^{er} janvier 2013, tous les établissements devront disposer du personnel nécessaire et bénéficieront du nouveau financement.

La démarche à entreprendre

Les structures qui souhaitent basculer dans le nouveau dispositif devront remplir une « fiche institutionnelle pour CAT ». Il s'agit de la description du projet de CAT et du plan de mise en œuvre. Elle indiquera les profils des usagers qui seront accueillis, le volume d'activité, les prestations qui seront délivrées et le personnel nécessaire. Le modèle de fiche institutionnelle sera mis à disposition sur le site Internet (voir ci-après).

Cette description permet au DSAS de constater la cohérence entre les moyens mis en œuvre par les établissements et la subvention accordée par l'Etat. Une fois la fiche remplie, la procédure suivante s'appliquera :

- La fiche institutionnelle CAT est examinée et préavisée par le groupe « suivi des CAT ». Si nécessaire, des compléments d'information peuvent être demandés.
- Le DSAS se détermine sur cette base. Il informe l'établissement que le dispositif CAT est applicable à l'une des dates mentionnée plus haut.
- Dès cette date, le CAT bénéficiera du nouveau financement (subvention Etat et facturation aux usagers).
- Le CAT disposera de l'année 2012 pour mettre en œuvre le plan annoncé, éventuellement l'amender en fonction de l'expérience des premiers mois.

Plus d'informations

- Un groupe de travail « suivi des CAT » regroupant des représentants des faïtières (AVDEMS, FHV), des professionnels de l'accueil temporaire, des réseaux (CORES) et de l'Etat (SSP, SASH) est chargé de suivre la mise en œuvre, définir les modalités du passage au nouveau financement, examiner les projets, régler les aspects administratifs et conserver un regard attentif sur la mise en œuvre.
- Une page « accueil temporaire » destinée aux professionnels est ouverte sur le site du DSAS à l'adresse suivante :
⇒ www.vd.ch/fr/themes/sante-social/ems/espace-pour-les-professionnels/accueil-temporaire/

Vous y trouvez notamment :

- Le présent courrier et ses annexes ;
- La grille d'évaluation du profil de dépendance ;
- La liste des prestations délivrées dans les CAT ;
- La fiche institutionnelle pour CAT à remplir par les établissements ;
- Un outil permettant de calculer les EPT nécessaires et le financement.

La documentation sera mise à jour et complétée au fur et à mesure. Nous vous invitons à consulter régulièrement cette page.

- Des séances d'information seront organisées par l'AVDEMS. La première se tiendra le 16 mars 2012 au BAP, salle PolyBAP, 13h30 - 16h30. Elle est destinée en priorité aux quelques UAT qui passeront au nouveau modèle CAT en avril mais néanmoins ouverte à tous. Une seconde séance d'information sera organisée au printemps 2012. Vous serez informés en temps utile.

Les services et les partenaires concernés ont collaboré étroitement à la mise sur pied de ce nouveau dispositif d'accueil temporaire. Le travail n'est pas terminé et des ajustements seront certainement nécessaires d'ici 2013. Nous comptons sur la collaboration des établissements pour nous aider dans ce travail et espérons que les moyens mis à disposition permettront le développement attendu de l'offre. Je vous remercie de votre attention et vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le chef de service



Fabrice Ghelfi

Annexes

- Schéma « Modèle de financement des CAT en 2012 »
- Tarifs CAT à charge des usagers et des régimes sociaux

Copie

- SSP, AVDEMS, Federems, FHV, Cores, AVASAD, COSI



**Service des assurances
sociales et de
l'hébergement**

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

A l'attention des usagers des centres d'accueil temporaires du canton de Vaud

Lausanne, le 9 mars 2012

Modification des tarifs à charge des usagers dans les centres d'accueil temporaire

Madame, Monsieur,

En 2008, l'UAT fêtait ses 20 ans. A cette occasion, une réflexion a été entreprise avec l'ensemble des partenaires concernés par l'accueil temporaire. Cette réflexion a porté sur les besoins en accompagnement des personnes accueillies et les prestations délivrées dans les structures d'accueil temporaire. Elle débouche aujourd'hui sur plusieurs modifications dont certaines ont des conséquences pour les usagers.

En 2012, l'UAT devient le CAT

L'« unité » d'accueil temporaire, terme rappelant l'organisation hospitalière, devient « **centre d'accueil temporaire** » (CAT). Le changement de nom marque le passage vers une nouvelle identité, une véritable reconnaissance de cette prestation, des professionnels qui les délivrent et des normes de qualité.

Ce qui change pour vous avec le passage de l'UAT au CAT :

- Vos besoins sont évalués par les responsables du CAT. L'évaluation tient compte de votre situation, de votre projet de vie à domicile, mais aussi de vos proches aidants et du CMS si vous y avez recours.
- Un standard minimum de prestations d'accompagnement est garanti. Ces prestations sont assurées par des professionnels qualifiés et tiennent compte de vos besoins; la prise en charge en sort renforcée.
- La contribution qui vous est demandée sera un peu plus élevée, soit de Fr. 5.- en moyenne par jour (de Fr. 0.- à Fr. 10.- suivant les prestations). Pour les personnes qui bénéficient des PCG, la contribution sera pratiquement inchangée puisque seuls les repas restent à charge des usagers (Fr. 15.- pour le repas de midi, Fr. 10.- pour le repas du soir). Les tarifs des CAT sont joints en annexe.

Ces modifications entreront en vigueur courant 2012. Votre CAT vous communiquera en temps voulu la date à partir de laquelle les nouveaux tarifs s'appliqueront.

Le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) soutient les CAT car ils favorisent le maintien à domicile, en offrant soutien et répit aux usagers et à leurs proches. Ils pourront à l'avenir répondre de manière encore plus professionnelle à vos besoins.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations

Le chef du service des assurances
sociales et de l'hébergement



Fabrice Ghelfi

Annexe : Tarifs des centres d'accueil temporaires (CAT) vaudois à charge des usagers et des régimes sociaux.

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

**Aux directions des EMS qui exploitent
une structure d'accueil temporaire**

Réf. : Section économie
F. Charbonnier / fcr
Tél. 021 316 51 69
e-mail: francois.charbonnier@vd.ch

Lausanne, le 30 octobre 2012

**Journée des proches aidants du 30 octobre
Bons pour une journée dans un CAT**

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la journée des proches aidants du 30 octobre (www.vd.ch/proches-aidants), le Service des assurances sociales et de l'hébergement en accord avec vos associations faitières, souhaite promouvoir les centres d'accueil temporaires.

En effet, les CAT permettent à la fois aux personnes fragilisées de recevoir soutien, accompagnement et prise en charge par des professionnels et offrent simultanément répit et relais aux proches aidants. De cette manière, les CAT peuvent contribuer durablement aux projets de vie à domicile et soutenir l'action des proches.

Lors de la journée du 30 octobre, des bons seront distribués. Ils permettent aux bénéficiaires de fréquenter gratuitement un CAT pendant une à trois journées, de faire l'expérience de cette prestation et peut-être de l'intégrer à leur projet.

Nous décrivons ci-après les conditions d'utilisation de ces bons et la procédure à suivre par les CAT pour obtenir la contribution financière du SASH.

Conditions d'utilisation des Bons CAT

- Le bon permet à l'usager de bénéficier gratuitement d'une prise en charge dans un CAT pendant une à trois journées au maximum.
- Ces bons sont exclusivement destinés à de nouveaux usagers qui ne fréquentent pas déjà un CAT.
- Au maximum trois bons sont admis pour un même usager, ce dernier peut les faire valoir dans un ou plusieurs CAT.
- Les bons sont valable une année, jusqu'au 30 octobre 2013.

Marche à suivre pour obtenir le remboursement par le SASH

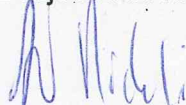
- Le bon doit être rempli lisiblement et complètement et comporter le timbre du CAT et la signature du responsable du CAT.
- Le CAT établit une facture nominative pour l'usager, comme s'il s'agissait d'un usager ordinaire, incluant la contribution à la prise en charge, éventuellement le repas et le transport, mais sans déduction des PCG.
- La facture doit être agrafée au bon dûment rempli et adressée au SASH à :

Att : M. Michel Harvey
Service des assurances sociales et de l'hébergement
AV. des Casernes, 2
1014 Lausanne

- Le profil de l'usager, en l'absence d'évaluation, est considéré comme profil P-123.
- Le SASH procédera au paiement une fois par trimestre, soit le 30 mars 2013, le 30 juin 2013 et le 30 septembre 2013 et le 30 novembre 2013.
- Aucune facture ne sera honorée après le délai du 30 novembre 2013.

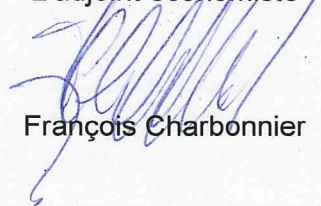
Nous espérons que cette initiative contribuera utilement à la promotion des CAT et au soutien des proches aidants et qu'elle rencontrera votre meilleur accueil. Nous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

L'adjointe sociale



Anne-Dominique Micheli

L'adjoint économiste



François Charbonnier

Annexe

- Fac simile « Bon pour 1 journée dans un CAT »

Copie

- AVDEMS, Federems, FHV

Fac simile « Bon pour une journée dans un CAT »

À REMPLIR PAR LE BÉNÉFICIAIRE	À REMPLIR PAR LE CAT
Nom <input type="text"/>	Nom du CAT <input type="text"/>
Prénom <input type="text"/>	Signature et timbre du responsable du CAT <input type="text"/>
Date de la journée en CAT <input type="text"/>	

Ce bon doit être transmis par le CAT au SASH à M. Harvey avec la facture destinée à l'utilisateur, sans déduction des PCG.



SASH • Service des assurances sociales et de l'hébergement
 Bâtiment administratif de la Pontaise
 Av. des Casernes 2
 1014 Lausanne

Vivre à domicile

Guide d'information

Aide à domicile

SAMS

Logements protégés

Accueil temporaire

Rechercher un CAT

Court-séjour

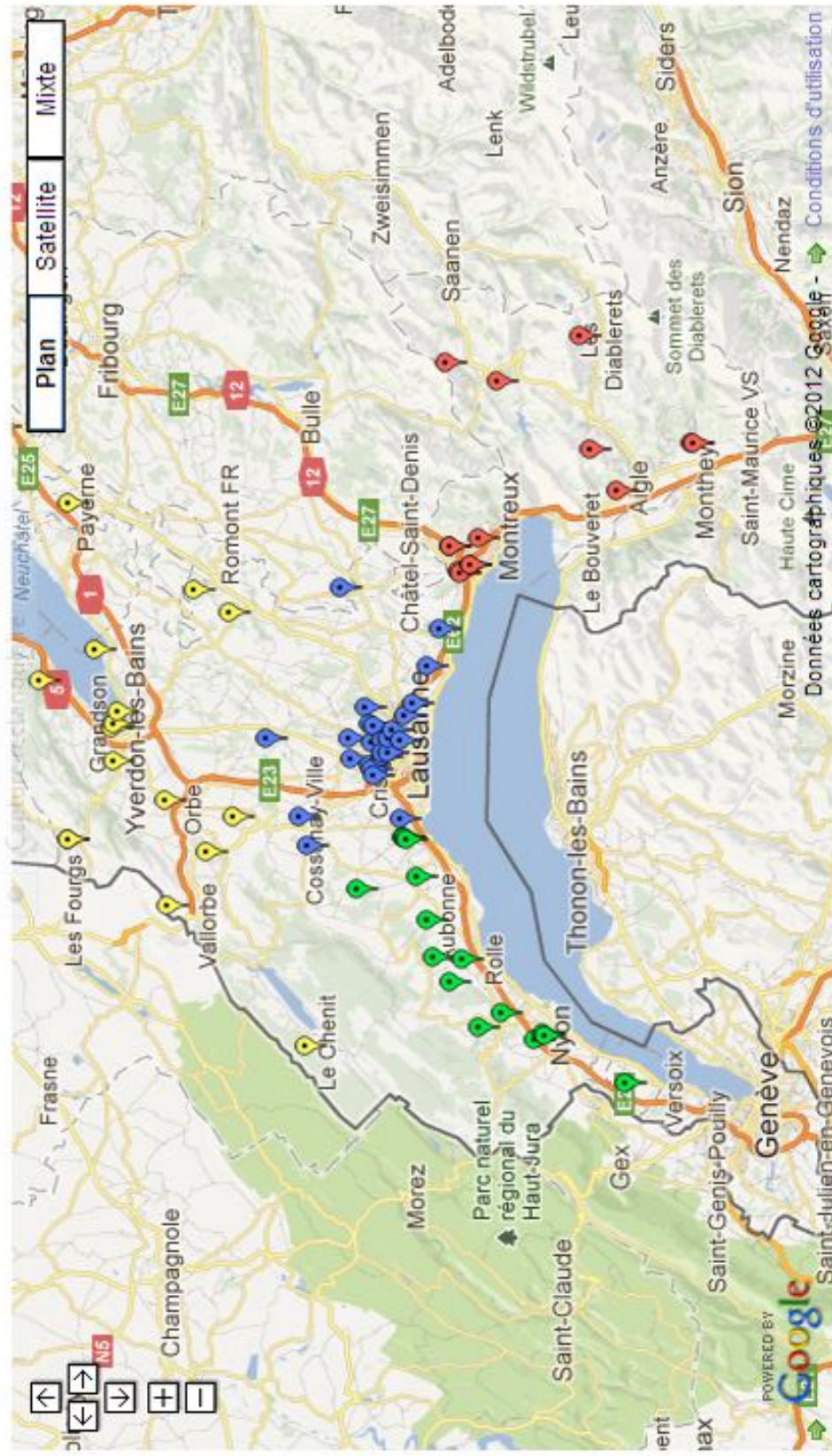
Organisations privées





Conventions

Liens utiles

Proches aidants

Rechercher par région



-  CAT Région Centre
-  CAT Région Est
-  CAT Région Nord
-  CAT Région Ouest

Passages au modèle CAT en 2012 (état au 28 novembre 2012)

No	Nom	Places	01.04.2012	01.05.2012	01.07.2012	01.10.2012	01.01.2013 (confirmé)	01.01.2013 (non conf.)	suspendu
3.1	CHAMBLON CAT	8			8				
4.1	CSSC (ALPES+ROSIERS) CAT	12				12			
5.1	VALLEE CAT	4			4				
5.2	ORBE CAT	9			9				
6.1	AUBONNE CAT	9					9		
6.2	GILLY CAT	5					5		
20.1	LAVAUZ CAT	12					12		
28.1	PAYS D'ENHAUT CAT	6				6			
202.1	LOUIS BOISSONNET CAT	6							6
205.1	LAVIGNY CAT	10			10				
209.1	PAIX DU SOIR CAT	16					16		
212.1	PAQUIS CAT	4					4		
214.1	COTEAU-MURAZ CAT	12			12				
219.1	COLLINE CAT	4					4		
222.1	BELLEVUE CAT	5	5						
223.1	CLAIRIERE CAT	6					6		
224.1	JURA CAT	4			4				
225.1	CONTESSE CAT	4			4				
226.1	4 MARRONNIERS CAT	5			5				
227.1	CLAIR VULLY CAT	6				6			
229.1	DIABLERETS CAT	2					2		
230.1	MIDI CAT	5					5		
230.2	BOURGOGNE CAT	10					10		
236.1	LUSIADES CAT	4					4		
239.1	BAUD CAT	29			29				
240.2	MONT-CALME CAT	6					6		
240.3	PALMIERS CAT (Mont-Clame)	12					12		
240.4	5 DE COEUR CAT (Mont-Calme)	11					11		
241.1	BAUMETTES CAT	7					7		
242.1	CERISIERS CAT	5					5		
243.1	PANORAMA CAT	11				11			
244.1	FAVERGE CAT	8					8		
245.1	AIGLE CAT	9				9			
252.1	NELTY CAT	5					5		
253.1	MARC-AURELE CAT	4					4		
259.1	BOIS-GENTIL CAT	20					20		
300.1	ORME CAT	8			8				
326.1	CORCELLES CAT	4			4				
342.1	4 SAISONS CAT	2	2						
360.1	MARRONNIER CAT	4					4		
363.1	CLEF DES CHAMPS CAT	4	4						
363.2	REPAIRE CAT	10	10						
370.1	GIRARDE CAT	6	6						
371.1	COTTIER-BOYS	2							2
390.1	HOME SALEM CAT	16					16		
390.2	CITE GENEVRIER CAT	12	12						
396.1	PHARE ELIM CAT	8					8		
400.1	BERGES DU LEMAN CAT	6							6
405.1	BUGNON CAT	6				6			
447.1	VALAMOUR CAT	7		7					
452.1	DILIGENCE CAT	7					7		
452.2	ROULOTTE CAT	16					16		
455.1	VEILLEE CAT	2					2		
471.1	PARC DE VALENCY	5							5
472.1	PRERISA CAT	3					3		
486.1	JARDINS PLAINE CAT	15	15						
500.1	MERIDIENNE CAT	3	3						
500.2	DOUVAZ CAT	3	3						
500.3	KANUMERA CAT	11	11						
500.4	MANUREVA CAT	12	12						
500.5	NOUMEA CAT	11	11						
501.1	CLEMENCE CAT	10				10			
502.1	GRANDE FONTAINE CAT	4				4			
502.2	DOLCE VITA CAT	6					6		
504.1	PRIMEROCHE CAT	10		10					
506.1	OASIS CAT	6							6
507.1	VENOGE PENTHALAZ CAT	10			10				
511.1	PRE DE LA TOUR PRE PARISET CAT	7					7		
515.1	OURS GETAZ CAT	2					2		
524.1	DONATELLA MAURI CAT	14				14			
526.1	BOURG CAT	3				3			
	PARASOL CAT (Les Palmiers)	10					10		
	VERNEY CAT	8					8		
	Nombre places	568	94	17	107	81	244	0	25
	Nombre places (%)	100%	17%	3%	19%	14%	43%	0%	4%
	Nombre CAT	73	12	2	12	10	32	0	5

Relevé d'activité CAT

Cette feuille de calcul permet de suivre l'activité du CAT durant la période définie ci-dessous:

1) Informations sur le projet de Centre d'accueil temporaire

Numéro et nom	9999	CAT FICTIF		
Période sous revue	201201 à 201210	Sur période sous-revue, nb de mois transmis au SASH	10	
Nombre de places autorisées			5	
Nombre de jours d'ouverture par semaine (max 7)			5	
Semaines d'ouverture par année (max 52)			52	
Nombre maximum de modules possibles par année (Places X 365 X 3)				5'475

2) Prestations par profil

Moyenne hebdomadaire.



Profils P 1-2-3					1.10			2.11		4.10			
Profils P 4-5-7		6.20		0.50			0.40		14.20			10.50	
Profils P 6-8			7.20			10.30			7.20			4.62	0.50

Nombre de modules / an **4'099**

Nombre de repas / an **2'585**

3) Estimation des EPT nécessaires et du financement annuel

		Pour les modules et combinaisons, sans repas ni transports				Pour les repas	Pour les transports (T1 et T2)
		HES	CFC	Aux	Total		
Personnel nécessaire (en EPT)		0.70	0.71	1.03	2.45	Non calculé	Non calculé
Financement annuel (subvention et participation des usagers)	Subvention	170'650				--	--
	Usagers	19'427				36'096	7'712
	Total	190'077				36'096	7'712

Financement CAT 2013

Doc travail

Transports

Estimation du nombre de transports (aller retour)
sources : Enquête AVDEMS + Suivi activité SASH

	T1	T2	Total
P 1-2-3	15'000	8'000	23'000
P 4-5-7	25'000	10'000	35'000
P 6-8	25'000	10'000	35'000
Total	65'000	28'000	93'000

Prestations subventionnées

	T1	T2	Total
P 4-5-7 + P 6-8	50'000	20'000	70'000

Prestations transport (aller-retour)

Nbr prestations (T1 ou T2)	70'000
Usagers par prestation (étude RNB)	5.00
Nombre tournées (aller-retour)	14'000

A/ COUTS

Chauffeurs

Durée en minutes (RNB), aller-retour (2 X 65')	130
Heures de chauffeur	30'333
Coût horaire (77'000 / 1'876 heures/an)	42.00
Coût chauffeurs	1'274'000

Véhicule

km / tournée (RNB), 2 X 20km	40.00
Coût / km, avec amortissement 10 ans, 10'000 km/an	1.60
km au total (tournées X km/tournée)	560'000
Coût véhicule	896'000

Coût total **2'170'000**

B/ FINANCEMENT

Tarifs

	T1	T2	Moyenne
Participation usagers	9.20	18.40	11.83
Participation subvention	10.00	15.00	11.43
Total	19.20	33.40	23.26

Financement

	T1	T2	Total
Participation usagers	460'000	368'000	828'000
Participation subvention	500'000	300'000	800'000
Total	960'000	668'000	1'628'000

C/ ANALYSE

	Par transport	Par usager
<u>Prix de revient</u>		
- véhicule	64.00	12.80
- chauffeur	91.00	18.20
Total (aller-retour)	155.00	31.00
<u>Financement</u>		
- participation usagers (T1 ou T2)	59.14	11.83
- participation subvention (T1 ou T2)	57.14	11.43
Total (aller-retour)	116.29	23.26
Manco de financement	38.71	7.74
- en %	25%	25%

Sensibilité aux paramètres

Manco de financement par transport (aller-retour)

Véhicule avec amortissement 10 ans, 10'000 km/an (Fr. 1.60/km)

	5 usagers	6 usagers	7 usagers
Course 35 km (a+r)	30.71	7.46	-15.80
Course 40 km (a+r)	38.71	15.46	-7.80
Course 45 km (a+r)	46.71	23.46	0.20

Véhicule sans amortissement , 10'000 km/an (Fr. 0.90/km)

	5 usagers	6 usagers	7 usagers
Course 35 km (a+r)	6.21	-17.04	-40.30
Course 40 km (a+r)	10.71	-12.54	-35.80
Course 45 km (a+r)	15.21	-8.04	-31.30

Transports CAT : possibilités de collaboration avec les Bureaux TMR

Informations destinées au responsables des CAT

Transports individuels pour les CAT

Le transport individuel est parfois une alternative ou un complément nécessaire au transport collectif. Il peut par exemple être intéressant quand :

- Le domicile d'une personne est éloigné du périmètre habituel de la tournée du transport collectif CAT.
- Le nombre de personnes dépasse la capacité du bus.
- Le comportement de la personne dans le bus est problématique.

Bureaux TMR

L'AVASAD dispose de quatre Bureaux de coordination des transports pour les personnes à mobilité réduite (Bureaux TMR), avec qui il est possible de collaborer pour organiser des transports CAT.

Le recours aux Bureaux TMR est réservé aux personnes à mobilité réduite qui sont notamment dans l'incapacité de prendre les transports publics. L'accès à la prestation est lié à une évaluation des besoins, conduite par un professionnel du CMS ou de Pro Infirmis et à la délivrance d'une carte de légitimation.

Les transports sont ensuite réalisés par des groupes bénévoles régionaux, des sociétés de taxi ou des services de transports spécialisés reconnus.

Tarifs et remboursement

Les Bureaux TMR fonctionnent comme centrale de facturation des courses et de remboursement des fournisseurs de transport. Les tarifs appliqués dépendent du fournisseur et des régions. Le Bureau TMR de votre région pourra préciser ces tarifs.

Les possibilités de financement des courses doivent être examinées individuellement pour chaque personne.

Pour les personnes qui bénéficient des prestations complémentaires, les PCG remboursent les courses CAT jusqu'à quotité disponible. Le Bureau TMR envoie les factures directement à la CCAVS.

Les courses CAT à but médical (soins LAMal sur le lieu du CAT) peuvent être financées comme des courses thérapeutiques. L'assurance maladie rembourse 50% des frais jusqu'à concurrence de Fr. 500.- par année. Le Bureau TMR envoie les factures au client.

Les personnes domiciliées dans certaines communes du Grand Lausanne peuvent bénéficier d'une aide communale pour couvrir une partie des frais (bons loisirs). Les Bureaux TMR disposent également d'un fonds permettant une contribution au financement des courses loisirs et peut coordonner des demandes d'aide aux Fonds de Pro Infirmis et Pro Senectute.

Pour en savoir plus

TMR Lausanne	Rte d'Oron 2, 1010 Lausanne Tél. 021 651 30 72, tmrl@avasad.ch
TMR La Côte	Rue de l'Industrie 2, 1163 Etoy Tél. 021 821 17 55, tmrlc@avasad.ch
TMR Nord vaudois	En Chamard 55C, 1442 Montagny-près-Yverdon Tél. 024 424 39 70, tmr.nv@avasad.ch
TMR Est-vaudois	Av. des Glariers 20, 1860 Aigle Tél. 024 468 65 65, tmre@avasad.ch

La structure pour la région de la Broye n'est pas encore opérationnelle. Elle devrait démarrer courant 2013.

Subventions des prestations des centres d'accueil temporaire (CAT) du canton de Vaud dès le 1er janvier 2013

Catégorie de prestation	Nom de la prestation	Description	Profil P 1-2-3	Profil P 4-5-7	Profil P 6-8
Repas	R1	Repas de midi	--	--	--
	R2	Repas du soir	--	--	--
Module de prise en charge et combinaisons de modules et de repas	M1	Module de 4 heures, sans repas : matin	41.00	62.00	70.00
	M2	Module de 4 heures, sans repas : après-midi	41.00	62.00	70.00
	M3	Module de 4 heures, sans repas : soir	41.00	62.00	70.00
	M4	Demi-journée - matin, y compris repas midi (M1 + R1)	41.00	62.00	70.00
	M5	Demi-journée - après-midi, y compris repas midi (M2 + R1)	41.00	62.00	70.00
	M6	Demi-journée - soir, y compris repas du soir (M3 + R2)	41.00	62.00	70.00
	M7	Journée courte - midi, y compris repas de midi (M1 + M2 + R1)	43.00	72.00	88.00
	M8	Journée courte - soir, y compris repas du soir (M2 + M3 + R2)	43.00	72.00	88.00
	M9	Journée longue, y compris deux repas (M1 + M2 + M3 + R1 + R2)	51.00	88.00	103.00
Nuit	N	Nuit, y compris petit déjeuner, sans repas du soir	30.00	30.00	30.00
Transports	T1	Transport aller-retour dans un rayon inférieur ou égal à 5 km	--	10.00	10.00
	T2	Transport aller-retour dans un rayon supérieur à 5 km	--	15.00	15.00

Tarifs des centres d'accueil temporaire (CAT) du canton de Vaud à charge des usagers et des régimes sociaux dès le 1er janvier 2013

Catégorie de prestation	Nom de la prestation	Description	Tarif à charge de l'usager	Montant pris en charge par les PCG	Solde à charge de l'usager
Repas	R1	Repas de midi	15.00	--	15.00
	R2	Repas du soir	10.00	--	10.00
	M1	Module de 4 heures, sans repas : matin	5.00	5.00	--
	M2	Module de 4 heures, sans repas : après-midi	5.00	5.00	--
	M3	Module de 4 heures, sans repas : soir	5.00	5.00	--
	M4	Demi-journée - matin, y compris repas midi (M1 + R1)	20.00	5.00	15.00
	M5	Demi-journée - après-midi, y compris repas midi (M2 + R1)	20.00	5.00	15.00
	M6	Demi-journée - soir, y compris repas du soir (M3 + R2)	15.00	5.00	10.00
	M7	Journée courte - midi, y compris repas de midi (M1 + M2 + R1)	25.00	10.00	15.00
Nuit	M8	Journée courte - soir, y compris repas du soir (M2 + M3 + R2)	20.00	10.00	10.00
	M9	Journée longue, y compris deux repas (M1 + M2 + M3 + R1 + R2)	35.00	10.00	25.00
	N	Nuit, y compris petit déjeuner, sans repas du soir	25.00	10.00	15.00
Transports	T1	Transport aller-retour dans un rayon inférieur ou égal à 5 km	9.20	9.20	--
	T2	Transport aller-retour dans un rayon supérieur à 5 km	18.40	18.40	--

CAT et UATp : Reporting en hors exploitation

Ref : SASH / SKA

Date : 22.08.2012

N°cpte	Comptes	Montant	Sous Total	Total
77	Charges CAT / UATp			
77030	Personnel médical CAT / UATp			
77031	Personnel soignant CAT / UATp			
77032	Personnel d'animation et d'encadrement socio-éducatif CAT / UATp			
77033	Personnel administratif CAT / UATp			
77034	Personnel de l'hôtellerie et du service technique CAT / UATp			
77036	Autres charges du personnel CAT / UATp			
77037	Charges sociales (part employeur) CAT / UATp			
77041	Produits alimentaires CAT / UATp			
77043	Equipements et entretien CAT / UATp			
77044	Frais de transport (véhicule) CAT / UATp			
77047	Frais d'administration CAT / UATp			
77050	Loyer et charges (extra-muros) CAT / UATp			
77054	Amortissements (pour les immobilisations portées au bilan)			
77090	Autres charges CAT / UATp			0
77	Recettes CAT / UATp			
77100	Recettes versées par les caisses-maladie (AOS) CAT / UATp			
77110	Participation des usagers aux coûts des soins (NFRS) CAT / UATp			
77120	Financement résiduel versé par l'Etat CAT / UATp			
77200	Participation des usagers aux modules CAT / UATp			
77210	Participation des usagers aux repas CAT / UATp			
77220	Participation des usagers aux transports CAT / UATp			
77300	Subvention modules CAT / UATp			
77310	Subvention loyer (extra-muros) CAT / UATp			
77320	Subvention équipement (extra-muros) CAT / UATp			
77900	Autres recettes			0.00
77	RÉSULTAT SUR CAT / UATp			